



EXPO Bulle 2018
026 305 58 90
079 650 07 60 pendant l'exposition

Grangeneuve, février 2018/OR/yro

Conditions sanitaires : exploitations du canton de Fribourg

Nous vous rendons particulièrement attentifs aux exigences sanitaires concernant l'IBR et la BVD :

Les analyses sont obligatoires pour tous les animaux exposés !

La prise de sang pour l'analyse IBR/IPV et l'analyse d'antigène BVD peuvent être effectuées dès le 1^{er} mars 2018.

Par mesure de sécurité, les éleveurs participants avec des animaux de leur exploitation à une exposition de bétail entre le 1^{er} et le 4 mars 2018 ont l'obligation de prendre les analyses IBR et BVD après le 4 mars 2018.

Attention : nous vous conseillons d'effectuer rapidement l'analyse IBR/IPV pour que les analyses supplémentaires éventuelles puissent être effectuées à temps !

L'analyse d'antigène BVD doit aussi être effectuée pour les animaux qui auraient déjà eu une telle analyse dans leur vie. Les résultats de l'analyse IBR/IPV ainsi que de l'analyse BVD doivent être négatifs.

→ Deux prélèvements de sang par bête sont nécessaires pour les analyses : un tube de sérum (couvercle rouge) et un tube EDTA (couvercle violet).

→ ATTENTION : Les échantillons doivent arriver au laboratoire le lundi 12 mars 2018 au plus tard.

→ Les échantillons sont à envoyer au Laboratoire de biologie vétérinaire (LBV), Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez (en courrier A).

→ Pour les animaux du canton de Fribourg : Les frais des analyses sont pris en charge par SANIMA à condition que les indications susmentionnées soient respectées. Veuillez noter sur le formulaire demande d'analyse « frais d'analyses à la charge de SANIMA ».

→ Veuillez marquer clairement sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2018 » et les analyses qui doivent être faites « IBR et antigène BVD ».

→ Les résultats de l'analyse sont contrôlés lors de l'arrivée des vaches dans l'Espace Gruyère.

**COMITE D'ORGANISATION
EXPO BULLE**

Le gérant :

O. Ruprecht



EXPO Bulle 2018
026 305 58 90
079 581 63 21 pendant l'exposition

Grangeneuve, février 2018/OR/yro

Conditions sanitaires : exploitations hors canton Fribourg

Nous vous rendons particulièrement attentifs aux exigences sanitaires concernant l'IBR et la BVD :

Les analyses sont obligatoires pour tous les animaux exposés !

La prise de sang pour l'analyse IBR/IPV et l'analyse d'antigène BVD peuvent être effectuées dès le 1^{er} mars 2018.

Par mesure de sécurité, les éleveurs participants avec des animaux de leur exploitation à une exposition de bétail entre le 1^{er} et le 4 mars 2018 ont l'obligation de prendre les analyses IBR et BVD après le 4 mars 2018.

Attention : nous vous conseillons d'effectuer rapidement l'analyse IBR/IPV pour que les analyses supplémentaires éventuelles puissent être effectuées à temps !

L'analyse d'antigène BVD doit aussi être effectuée pour les animaux qui auraient déjà eu une telle analyse dans leur vie. Les résultats de l'analyse IBR/IPV ainsi que de l'analyse BVD doivent être négatifs.

→ Deux prélèvements de sang par bête sont nécessaires pour les analyses : un tube de sérum (couvercle rouge) et un tube EDTA (couvercle violet).

→ ATTENTION : Les échantillons doivent arriver au laboratoire le lundi 12 mars 2018 au plus tard.

→ Les échantillons sont à envoyer en courrier A au Laboratoire de biologie vétérinaire (LBV), Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez (il est possible de faire les analyses dans un autre laboratoire, mais le prix sera probablement plus élevé. Prix des analyses : pour IBR : CHF 19.00 / animal ; pour l'antigène BVD : CHF 10.00 / animal si une analyse est effectuée pour dix animaux, c'est pourquoi il faut marquer sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2018 »).

→ Veuillez marquer clairement sur la demande d'analyse « Expo Bulle 2018 » et les analyses qui doivent être faites « IBR et antigène BVD ».

→ Les résultats de l'analyse sont contrôlés lors de l'arrivée des vaches dans l'Espace Gruyère.

**COMITE D'ORGANISATION
EXPO BULLE**

Le gérant:

O. Ruprecht